



Gouvernement du Québec

Québec, le 7 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 septembre 2014, le député de Berthier soumettait une série de questions au feuillet au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques au sujet de l'utilisation de pesticides de type néonicotinoïdes. Ces questions visaient premièrement à connaître le résultat de la sensibilisation des producteurs aux effets des néonicotinoïdes. En second lieu, le député de Berthier demandait d'expliquer quelles sont les actions prises ou envisagées par le Gouvernement afin de contrer les effets néfastes des néonicotinoïdes sur les animaux et les insectes. Finalement, il demandait d'exposer quelles actions communes seront prises par les participants à la conférence de Winnipeg pour contrer les effets néfastes des néonicotinoïdes.

Plus spécifiquement, les éléments de réponses aux questions du député de Berthier sont, pour chacune d'entre elles, détaillés ci-dessous :

Quel est le résultat de la sensibilisation des producteurs aux effets des néonicotinoïdes?

Les producteurs sont désormais informés que leurs semences traitées avec un insecticide présentent des risques pour les pollinisateurs. Les activités de sensibilisation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), avec l'appui du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), se poursuivent.

...2

D'ailleurs, le MAPAQ vient tout juste de publier un dépliant avec la collaboration de La Financière agricole du Québec (FADQ). Ce dépliant informe la clientèle de la FADQ qu'elle pourra être indemnisée pour d'éventuelles pertes non récurrentes liées aux ravageurs des semis à l'égard des superficies assurées à l'assurance-récolte, et ce, même si les semences ne sont pas traitées aux néonicotinoïdes.

Les résultats des activités de sensibilisation seront mesurables lorsque les superficies ensemencées avec des semences non traitées aux insecticides seront connues pour la saison 2015. Les achats de semences pour la prochaine saison sont en cours et les semences non traitées sont offertes par la plupart des compagnies semencières.

Dans quelle proportion l'accès aux semences non enrobées de néonicotinoïdes a-t-il augmenté?

La proportion de semences de maïs disponible sans traitement aux néonicotinoïdes n'est pas connue. Depuis deux ans, la Coop fédérée, un distributeur québécois de semences d'importance, rend disponible environ 50 % de ses hybrides de maïs sans traitement aux néonicotinoïdes. Soulignons toutefois qu'à l'automne 2013, d'autres compagnies ne donnaient accès qu'à un nombre limité d'hybrides sans traitement aux néonicotinoïdes.

Dans quelle proportion l'utilisation de semences non enrobées de néonicotinoïdes a-t-elle diminué?

Depuis environ 2008, plus de 95 % des semences de maïs-grain et de maïs-ensilage sont traitées avec des néonicotinoïdes. Cette proportion a peu changé depuis ce temps, malgré une augmentation de l'offre de semences non traitées dans les dernières années.

Il faut, par contre, spécifier que les activités de sensibilisation auprès des intervenants (producteurs, semenciers, Ordre des agronomes du Québec, conseillers agricoles) ont débuté en 2013. Ainsi, en 2013, près de 150 producteurs ont bénéficié d'une aide financière du MAPAQ pour dépister les insectes ravageurs des semis en vue d'acheter des semences non traitées. Cette aide est encore disponible en 2014.

Quelles actions le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et/ou le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont-ils prises pour réduire les effets sur les animaux et insectes des néonicotinoïdes?

Depuis cette année, le MAPAQ finance, par le biais du programme Prime-Vert, la modification de semoirs afin de réduire les émissions de poussières de néonicotinoïdes. De plus, le MAPAQ finance un projet d'Agrirécup en Montérégie qui vise la récupération des sacs de semences vides. La récupération de ces sacs réduit les risques d'exposition des espèces non ciblées aux poussières de néonicotinoïdes.

Pour la saison 2014, les partenaires de la Stratégie phytosanitaire (MAPAQ, MDDELCC, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont informé les agricultrices et les agriculteurs des risques associés à l'usage de semences traitées et de la disponibilité de semences non traitées. De plus, ces derniers et les semenciers avaient l'obligation de mettre en œuvre les exigences de Santé Canada concernant l'utilisation d'un nouveau lubrifiant réduisant l'émanation de poussières.

Quelles actions le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques prendront-ils pour contrer les effets néfastes des néonicotinoïdes?

Le MAPAQ veut mieux documenter la problématique des ravageurs des semis et la pertinence d'utiliser les semences traitées. Pour ce faire, il finance un projet qui vise à documenter les facteurs de risques en ce qui concerne les insectes ravageurs des semis. Ce projet, qui inclut plusieurs formations sur les ravageurs des semis, est appuyé par la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Il est réalisé dans sept régions agricoles du Québec. Aussi, afin d'encourager les producteurs à utiliser les semences non traitées, le dépistage des insectes ravageurs des semis est financé par le programme Prime-Vert.

Le MDDELCC a ajouté la détection et l'analyse des néonicotinoïdes dans son programme annuel de suivi de la qualité de l'eau en milieu agricole. Les résultats obtenus montrent que les néonicotinoïdes, malgré leur usage relativement récent, ont été détectés dans plusieurs cours d'eau échantillonnés en 2012 et 2013. L'échantillonnage s'est poursuivi en 2014. Il est prévu de poursuivre l'échantillonnage de ces molécules au-delà de l'année en cours.

La réévaluation de l'homologation provisoire des deux néonicotinoïdes, soit la clothianidine et le thiaméthoxame, pour le traitement des semences du maïs, du soya et des céréales, est en cours par Santé Canada. À la demande de cet organisme, le MAPAQ a collaboré en fournissant diverses données sur l'impact économique des ravageurs des semis.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques envisagent-ils des modifications législatives pour encadrer l'utilisation des néonicotinoïdes?

Considérant les résultats du suivi de la qualité de l'eau effectué en 2012 et 2013 et des impacts des néonicotinoïdes sur les pollinisateurs, le MDDELCC élabore actuellement une stratégie pour encadrer les conditions d'utilisation de ces pesticides.

Toutefois, il est important de souligner que la réévaluation de l'homologation de ces pesticides est en cours. L'échéancier mis en ligne par Santé Canada est le suivant :

Dates d'achèvement prévues pour chacune des activités de réévaluation

Activité	Année
Enquête sur les incidents de 2013	2013
Révisions des exigences en matière d'étiquetage pour les semences de maïs et de soja traitées	2014
Évaluation de la valeur du traitement des semences de maïs et de soja	2014
Consultation publique	2014
Évaluation provisoire des risques pour les pollinisateurs	2015
Consultation publique	2015-2016

Tiré de : www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/_decisions/rev2013-15/index-fra.php

Devant l'importance du problème, le MAPAQ a effectué des représentations afin que Santé Canada accélère le processus de révision en cours.

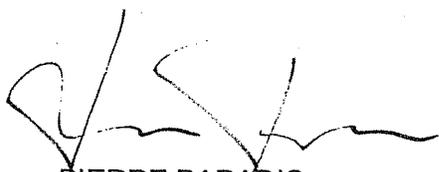
Quelles actions communes seront prises par les participants à la conférence de Winnipeg pour contrer les effets néfastes des néonicotinoïdes?

Les ministres ont convenu qu'une approche scientifique de la gestion de la santé des abeilles doit être privilégiée. En ce sens, le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), M. Gerry Ritz, a annoncé en juillet 2014 une contribution d'un million de dollars à la Beekeepers Commission of Alberta pour le lancement d'un projet national de surveillance de quatre ans visant à documenter le profil sanitaire des colonies d'abeilles domestiques au Canada. Cette initiative annoncée porte sur la santé des abeilles dans son ensemble, ce qui englobe la question des néonicotinoïdes.

De plus, AAC a annoncé en septembre dernier un investissement de plus de 250 000 \$ au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) pour optimiser la rentabilité des colonies d'abeilles et le maintien des populations d'abeilles en bonne santé dans nos régions agricoles. Plus spécifiquement, le CRSAD vérifiera les effets de suppléments probiotiques sur la santé des abeilles afin d'avoir des pollinisateurs en meilleure santé et plus productifs.

Nos ministères sont sensibles et proactifs face à la problématique des néonicotinoïdes. Depuis un an, de nombreuses actions ont été réalisées, sont en cours ou sont prévues. Nous croyons fermement que l'usage de ces pesticides doit se faire dans une approche de gestion raisonnée des ennemis des cultures, selon les principes véhiculés par la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture. Nous poursuivrons nos efforts pour réduire les impacts environnementaux de ces pesticides.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE PARADIS
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation



DAVID HEURTEL
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques